

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 11 juin 2024

Modification des statuts

Réuni le mardi 11 juin 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, excusé
Pierre ESTORGES,
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à Pierre-Jean LEDUC
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, excusé, pouvoir à Catherine MEUNIER
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC,
Jean-Louis LOUVEL, excusé
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI, excusé, pouvoir à Audrey REGNIER
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, excusé, pouvoir à Lynda LAHALLE
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée
Cédric NOUVELOT, excusé
Audrey REGNIER,
Gilles SERGENT, excusé, pouvoir à Sophie GAUGAIN
Valérie TELLIER, excusée
Rodolphe THOMAS, excusé, pouvoir à Laurent MARTING
Gilles TREUIL, excusé, pouvoir à Catherine COUSIN
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le vendredi 24 mai 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et des représentés :

- D'approuver le principe d'une modification des statuts visant à la réduction du nombre minimum de réunions statutaires du Conseil d'Administration à trois par an.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 14 juin 2024 après transmission en Préfecture le 13 juin 2024 et publication le 14 juin 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr